



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre l'antisémitisme chez les jeunes

Question écrite n° 17279

Texte de la question

M. Cédric Roussel interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la lutte contre l'antisémitisme chez les plus jeunes. Avec une augmentation de 74 % en 2018, les actes d'antisémitisme ne cessent de s'intensifier au détriment de valeurs humanistes pourtant essentielles à la survie de la République. Outre leur caractère intolérable, ils démontrent que l'éducation des enfants doit être au centre des préoccupations. Les citoyens de demain devront chaque jour se remémorer ces actes ignobles pour que jamais cette lutte ne puisse être considérée comme vaine. Le plan national contre le racisme et l'antisémitisme 2018-2020 est une belle avancée puisqu'il offre des outils nouveaux et novateurs pour que chacun puisse lutter à son niveau contre ce fléau. Le Gouvernement a souhaité placer la jeunesse au cœur de ce combat notamment avec le prix national Ilan Halimi, en hommage à ce jeune homme séquestré, torturé et mort uniquement parce qu'il était juif. Il convient de ne jamais oublier les horreurs commises sur le fondement de la haine et d'aller plus loin pour donner des fondements juridiques au combat qui leur est mené. Aussi, sensibiliser et alerter aux dangers du racisme et de tout autre forme de discrimination est le meilleur moyen de rendre à la citoyenneté ses lettres de noblesse que sont l'ouverture sur le monde accompagné d'un respect d'autrui sans faille. L'école est une solution indéniable qui permettra à chacun de posséder les réponses adéquates face aux actes intolérables observés encore ces derniers jours. Il souhaite savoir comment le Gouvernement compte renforcer cette lutte au sein de l'école notamment dès le plus jeune âge.

Texte de la réponse

Présenté par le Premier ministre le 19 mars 2018 et piloté par la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH), le plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (2018-2020) prolonge et renforce la mobilisation de l'éducation nationale engagée avec le plan interministériel 2015-2017. L'axe 2 du plan, intitulé « Éduquer contre les préjugés », vise à améliorer les réponses de l'institution et à développer les ressources consacrées à l'éducation contre le racisme et l'antisémitisme tout en renforçant les politiques mémorielles. Pour améliorer l'accompagnement des équipes éducatives, notamment du premier degré, une équipe nationale de réaction, qui réunit l'ensemble des directions du ministère, a été mise en place pour apporter un soutien opérationnel aux équipes académiques « Valeurs de la République », dont les compétences en matière d'atteinte à la laïcité ont été élargies aux questions de racisme et d'antisémitisme. Placées sous l'autorité du recteur d'académie, ces équipes sont chargées de prévenir et de lutter contre les atteintes racistes et antisémites par des interventions et des réponses concrètes aux établissements et aux équipes pédagogiques. Un formulaire en ligne « Valeurs de la République » permet par ailleurs à tous les personnels de l'éducation nationale de faire part d'une situation de racisme ou d'antisémitisme dont ils ont été témoins ou dont ils estiment être victimes. - Racisme et antisémitisme sont des points importants des programmes d'enseignement moral et civique et d'histoire des cycles 2 ou 3 : En enseignement moral et civique, au cycle 2, la question des racismes est d'abord traitée dans le thème le respect d'autrui. Le respect des autres dans leur diversité passe par la conscience de la diversité des croyances et des convictions et des atteintes à la personne d'autrui (racisme, antisémitisme, sexisme, xénophobie, homophobie,

handicap, harcèlement, etc.). Dans le thème « construire une culture civique », les préjugés et les stéréotypes sont étudiés pour « construire l'esprit critique ». Au cycle 3, les élèves abordent à nouveau le racisme et l'antisémitisme dans le thème « respecter autrui » décliné cette fois autour du respect des différences et des préjugés et les stéréotypes, à travers les atteintes à la personne d'autrui, le respect de la diversité des croyances et des convictions et des situations de racisme et d'antisémitisme. Dans le thème « Acquérir et partager les valeurs de la République », les élèves définissent l'égalité en droit et la notion de discrimination. Dans les programmes d'histoire, au cycle 3, les génocides juifs et tziganes sont abordés pour la première fois en CM2 dans le thème 3 : « La France, des guerres mondiales à l'Union européenne ». - Une sensibilisation prolongée dans des actions éducatives : Chaque année, la communauté éducative est encouragée à se mobiliser à l'occasion de la journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité et ce dès la classe de CM2. Des conférences, des expositions ou des débats peuvent être organisés. La « semaine d'éducation et d'action contre le racisme et l'antisémitisme », qui s'est déroulée cette année du 18 au 24 mars, est par ailleurs un temps fort de la mobilisation contre le racisme et l'antisémitisme, qui donne lieu à la mobilisation d'écoles et d'établissements du second degré. Un partenariat très étroit entre le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse avec des acteurs mémoriels tels que le Mémorial de la Shoah, à Paris, ou le Camp des Milles, à Aix-en-Provence ou encore le CERCIL (Centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement du Loiret et la déportation juive) permet enfin la visite de plus de 100 000 élèves par an sur ces lieux de mémoire à partir du CM2, la formation continue annuelle de plus de 10 000 enseignants. Chacun de ces partenaires proposent des ateliers pédagogiques pour les jeunes, à partir du CM2 avec des problématiques spécifiques, adaptées à leur âge. - De nombreuses ressources institutionnelles sont à la disposition des enseignants, des formateurs et des cadres en académie : Le ministère, conjointement avec la DILCRAH et Réseau-Canopé, a développé depuis 2015 une plate-forme de ressources intitulée « Éduquer contre le racisme et l'antisémitisme », qui propose à la fois des éclairages scientifiques et des analyses de questions faisant débat dans la société et pouvant susciter de questions d'élèves (par exemple « racisme et antisémitisme », « le racisme, la liberté d'expression et la loi », « la concurrence mémorielle » ou encore « la science et le racisme »). Ce portail propose aussi le contenu d'un MOOC de la Fondation maison des sciences de l'homme, intitulé « Le racisme et l'antisémitisme ». À l'usage des équipes académiques « Valeurs de la République » et de tout personnel, un mémento intitulé « Lutter contre le racisme et l'antisémitisme, des pistes pour agir à l'école » a été mis en ligne sur le portail Eduscol et propose des éléments de cadrage, des clarifications juridiques, des pistes d'action et des ressources pédagogiques. Il sera prochainement complété par un vademecum plus complet. - Des partenariats renforcent l'action du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse : Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse s'appuie enfin sur de nombreux partenaires, notamment associatifs, comme la Ligue des droits de l'homme, la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), SOS Racisme ou encore le collectif Coexist. Depuis 2018, la prévention des discriminations est inscrite comme une des priorités pour l'attribution des financements aux associations et institutions partenaires, dont le Mémorial de la Shoah, la maison des enfants d'Izieu ou encore le Camp des Milles font partie. Des associations comme l'Enfant et la Shoah ont développé des ressources destinées au plus jeunes : les témoignages de membres de l'association en classe et des livrets pédagogiques des expositions itinérantes « Sur les traces d'une photo » ou « Enfants Juifs à Paris - 1939/1945 », permettent aux enfants de CM2 d'appréhender l'antisémitisme à travers l'histoire de la Shoah. Ces éléments de réponse pour les plus jeunes trouvent évidemment leur écho pour le cycle 4 et pour les lycéens.

Données clés

Auteur : [M. Cédric Roussel](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17279

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 13 mai 2019

Question publiée au JO le : [26 février 2019](#), page 1814

Réponse publiée au JO le : [15 octobre 2019](#), page 8906